

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que la SARL TK ELEVATOR LUXEMBOURG a demandé auprès de l'Inspection du Travail et des Mines une autorisation relative à l'exploitation d'un appareil élévateur à plateforme pour personnes à Dippach, 1, route de Luxembourg, pour le compte de la Maison Michaelis.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Schouweiler, le 5 novembre 2024

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Dirk KIRSCHTEN p.d.